



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 01/04/2026

ID : 060-216006619-20260330-2026_38-DE

Nombre de conseillers
municipaux
En exercice : 27
Nombre de votants : 27
Nombre de présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE TRENTE MARS A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 26 mars 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

M. Philippe KELLNER, Maire,

Pascale CADET, Bruno BIANCHI, Laurence DURA, Jean-Philippe LEBAILLIF, Nadine FRANCON, Arnaud VANNIER, Karen DUCROT, *Adjoint au maire*

Cindy HENWOOD, Christophe ALVARÈS, Karine PETIT, Jean ALESI, Cécile VANNIER, Gery SERRE, Julia SELLIER, Hervé POTEAUX, Cindie KELLENS, Jean-Paul AMBELLOUIS, Corinne SKORIC, Laurent LENAIN, Caroline CORRALL, Jonathan CHATELAIN, Pauline EVRARD AURIAULT, Daniel METIVIER, Brigitte BLONDEAU, Lucas VALLÉE, *Conseillers Municipaux*

Pouvoirs : Hugo NICAISE (*pouvoir à Mr KELLNER, Maire*)

Secrétaire de séance : Hervé POTEAUX

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRES GÉNÉRALES

2026-38 Désignation d'un délégué auprès du Comité National d'Action Sociale

La commune est adhérente du CNAS depuis 1999. Le CNAS est un organisme d'action sociale qui permet aux agents des collectivités territoriales de bénéficier, suivant des critères de ressources et de situation familiale, d'allocations diverses, de prêts sociaux ou d'avantages divers pour les vacances, la culture, d'entrées dans les musées etc..

En application de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner les délégués ci-après pour le représenter auprès du CNAS :

- Un délégué titulaire représentant le Conseil Municipal : Bruno BIANCHI
- Un délégué suppléant représentant le Conseil Municipal : Jean ALESI
- Un représentant du personnel : Céline LEMARCHAND

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, la désignation des délégués ci-dessus indiqués, pour siéger au Comité National d'Action Sociale est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour Extrait Conforme,

A Verneuil-en-Halatte, le 1^{er} Avril 2026

Le Maire,

Philippe KELLNER

